

NOTE DE SYNTHÈSE

annexée au budget primitif 2025 (budget principal CCPO et budgets annexes)

Le **budget primitif** correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le Président et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers, **par chapitre et par nature** (il est assorti d'une présentation croisée par fonction), correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables. Il autorise juridiquement le Président à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

La CCPO compte 3 Budgets primitifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO** ;
- **Le Budget de l'École de Musique de l'Ozon (EMO)** : pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas** : ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, GEMAPI¹, Complémentaire à GEMAPI, Environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

¹ GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, les participations des communes membres, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

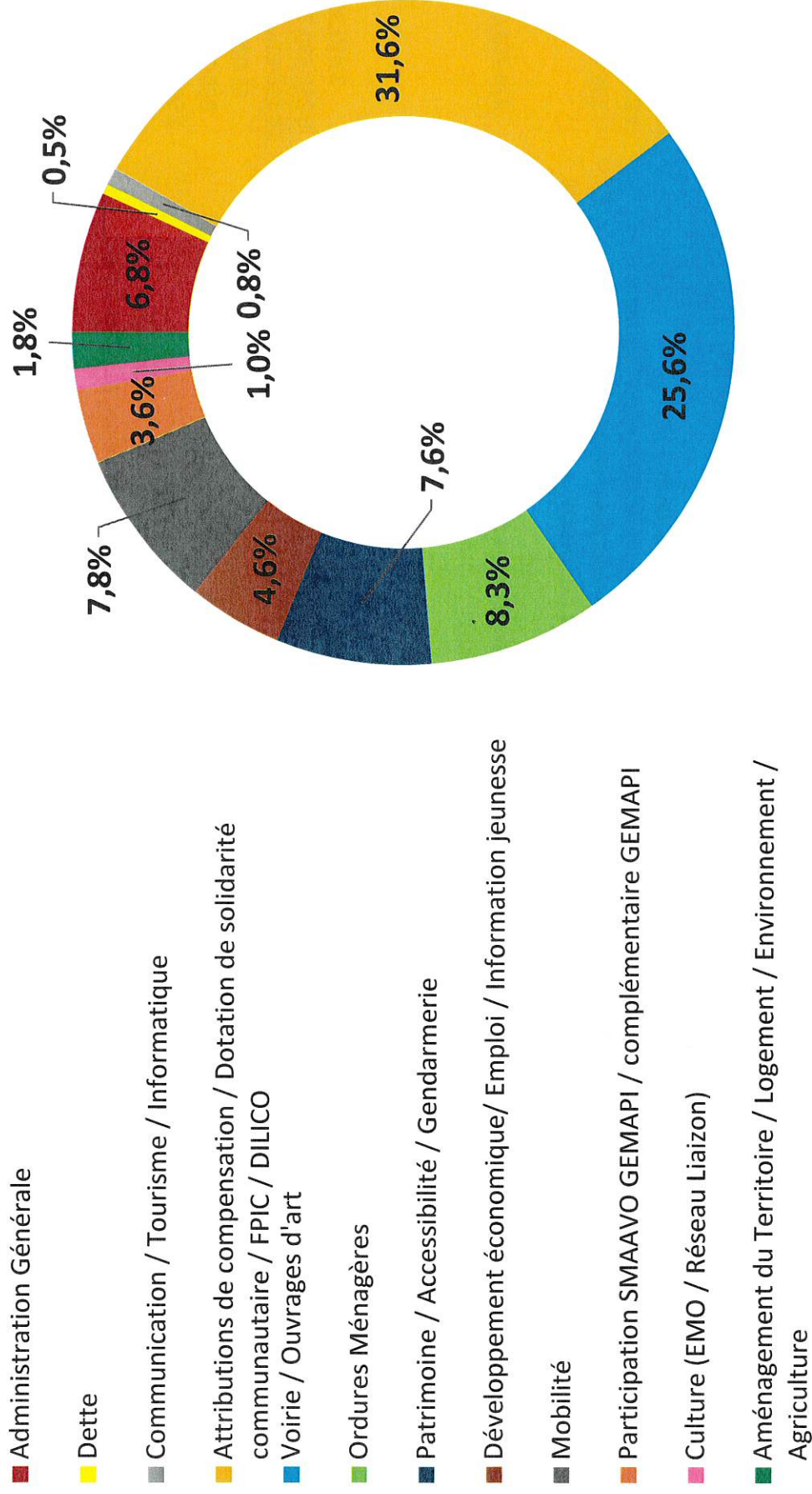
Budget principal

Budget principal	DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Réalisation de l'exercice				
Section de fonctionnement	24 470 882,31	25 508 304,37	24 470 882,31	25 508 304,37
Section d'investissement	12 826 540,92	15 152 506,79	12 826 540,92	15 152 506,79

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	25 508 304,37 €	FONCTIONNEMENT	25 508 304,37 €
Dépenses réelles	17 959 119,94 €	Recettes réelles	19 249 843,24 €
dont AC, DSC, FPIC, DILICO et DCRTP	9 546 115,00 €	dont impôts et taxes	15 049 798,24 €
dont charges de personnel	1 629 700,00 €	dont dotations de l'Etat et participations	3 836 916,00 €
dont charges de gestion courantes	2 518 842,20 €	dont produits des services	136 426,00 €
(entretiens voiries, parcs d'activités et bâtiments, contrats de service, fournitures)		(actes ADS, RODP, remboursement frais par EMO)	
dont charges de la dette	21 814,87 €	dont autres recettes (loyers)	226 703,00 €
dont subventions aux organismes et associations, participations aux syndicats et indemnités élus	4 231 449,87 €		
dont provisions et autres dépenses	11 198,00 €		
Amortissements	750 000,00 €	Amortissements	2 810,36 €
Virement à la section d'investissement	6 799 184,43 €	Excédent de fonctionnement	6 255 650,77 €
INVESTISSEMENT	15 152 506,79 €	INVESTISSEMENT	15 152 506,79 €
Restes à réaliser	2 477 999,42 €	Restes à réaliser	65 000,00 €
Dette	131 494,88 €	Emprunt	669 779,52 €
Dépenses d'équipement (projets de la CCPO)	11 485 212,49 €	FCTVA	1 500 000,00 €
Subventions d'équipement (vidéoprotection, Fonds Air Bois, production de logements sociaux, Jardins de Lucie)		Subventions, participations, fonds de concours et restitution avances	2 530 543,42 €
Achat d'actions dans une SPL		Affectation du résultat	918 098,24 €
		Virement de la section de fonctionnement	6 799 184,43 €
Résultat reporté	-	Résultat reporté	1 494 901,18 €
Opérations patrimoniales	425 000,00 €	Opérations patrimoniales	425 000,00 €
Amortissements	2 810,36 €	Amortissements	750 000,00 €
TOTAL GENERAL	40 660 811,16 €	TOTAL GENERAL	40 660 811,16 €

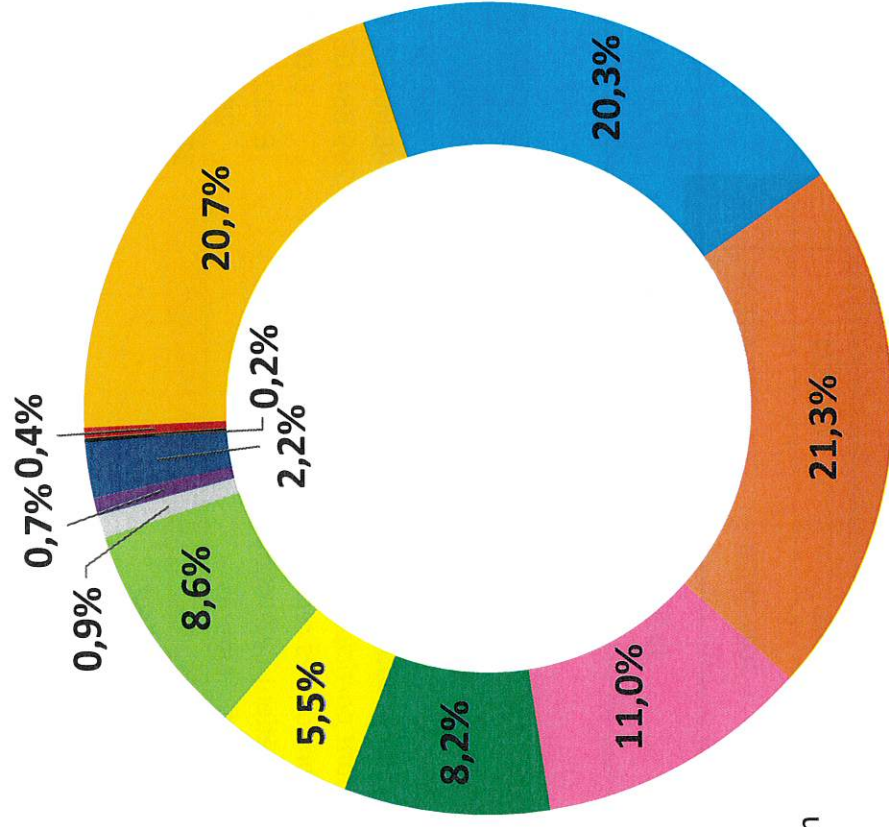
DEPENSES REELLES : 30 205 817 €

Investissement et fonctionnement



RECETTES REELLES : 30 205 817 €

Investissement et fonctionnement



Fiscalité

Compensation TH et CVAE

Dotations de l'Etat

Ordures ménagères

Fonds de compensation de la TVA

Subventions / fonds de concours / participations

Versement mobilité

Loyer du casernement de la Gendarmerie

Emprunt

Remboursement budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon

Diverses (RODP, sinistres, mise à dispo ADS, remboursements divers)

Excédent de fonctionnement reporté

Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Budget annexe École de musique de l'Ozon		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	350 432,44	364 596,00	350 432,44	364 596,00
	Section d'investissement	39 558,83	37 518,73	39 558,83	37 518,73

DEPENSES		RECETTES	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	364 596,00 €	<u>FONCTIONNEMENT</u>	364 596,00 €
Dépenses réelles	355 796,00 €	Recettes réelles	357 889,06 €
<i>dont charges de personnel</i>	329 080,00 €	<i>dont produits des services</i>	88 000,00 €
<i>dont charges de gestion courantes</i>	25 716,00 €	<i>dont participations</i>	269 884,06 €
<i>dont autres charges</i>	700,00 €	<i>dont autres recettes</i>	5,00 €
<i>dont provisions</i>	300,00 €	Excédent de fonctionnement	6 412,94 €
Amortissements	8 800,00 €	Amortissements	294,00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	37 518,73 €	<u>INVESTISSEMENT</u>	37 518,73 €
Restes à réaliser	1 928,00 €	Restes à réaliser	- €
Dépenses d'équipement	35 296,73 €	FACTVA	1 000,00 €
Amortissements	294,00 €	Excédent d'investissement	27 718,73 €
TOTAL GENERAL	402 114,73 €	Amortissements	8 800,00 €
		TOTAL GENERAL	402 114,73 €

Zone Industrielle de Charvas 2

Budget annexe ZI Charvas 2		DÉPENSES		RECETTES	
		BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	5 020 618,64	2 324 764,00	5 020 618,64	2 324 764,00
	Section d'investissement	5 020 613,39	2 308 284,15	5 020 613,39	2 308 284,15

DEPENSES		RECETTES	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	2 324 764,00 €	<u>FONCTIONNEMENT</u>	2 324 764,00 €
Dépenses réelles	1 438 884,15 €	Recettes réelles	16 479,60 €
<i>dont foncier</i>	77 572,00 €		
<i>dont études et services</i>	114 838,00 €		
<i>dont travaux</i>	1 203 993,00 €		
<i>dont autres charges</i>	42 481,15 €	Excédent de fonctionnement	0,25 €
Ecritures de stock	885 879,85 €	Ecritures de stock	2 308 284,15 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	2 308 284,15 €	<u>INVESTISSEMENT</u>	2 308 284,15 €
		Virement du budget principal	- €
		Emprunt	1 283 554,72 €
		Excédent d'investissement	138 849,58 €
		Ecritures de stock	885 879,85 €
TOTAL GENERAL	4 633 048,15 €	TOTAL GENERAL	4 633 048,15 €

A Saint Symphorien d'Ozon, le 31/03/2025

Le Président, Pierre BALLELIO



